

MEMBRES DE L'ORGANISATION (article 18 des Conditions Générales) ET NOMBRE DE VEHICULES UTILISES		
	Nombre de personnes	Nombre de véhicules
Organisateur		
Service médical		
Service de sécurité incendie		
Service d'ordre (agents de l'Etat)		
Service d'ordre (autre collectivité publique)		
Engins aériens utilisés par le service d'ordre	Nature :	Nombre :

Documents à joindre systématiquement :

Règlement(s) particulier(s) ou programme officiel de la concentration ou de la manifestation - il peut y en avoir plusieurs, en fonction de la catégorie des véhicules -

Documents supplémentaires (à joindre selon le cas) :

- Pour les concentrations ou manifestations à assurer se déroulant entièrement sur un **circuit permanent ou spécialement aménagé pour la circonstance et fermé à la circulation publique** :

Annexer à la proposition un **plan à grande échelle du circuit** indiquant :

1°) le tracé de la piste, sa largeur, la nature du revêtement, les routes d'accès et de dégagement réservés aux spectateurs et celles réservées aux services de sécurité ;

2°) l'emplacement des tribunes avec leur éloignement de la piste, la nature de leur construction, leur contenance ; les emplacements réservés au public en dehors des tribunes avec leur éloignement de la piste, les emplacements interdits, la nature des installations permanentes ou spéciales de protection du public (glissières, grillage, buttes de terre, murs, etc)

3°) l'emplacement de toutes installations fixes (bar, restaurants, etc), l'emplacement des postes de ravitaillement, du service de sécurité (pompiers, service de santé), du parc de stationnement des véhicules des spectateurs et du parc réservé aux concurrents.

- Concentration ou manifestation se déroulant **entièrement sur route** avec des épreuves entraînant sur leurs parcours un **usage privatif de la voie publique** :

Annexer à la proposition un **plan de la portion de route concernée** mentionnant : le tracé de la route réservée, sa largeur, la nature de son revêtement, les emplacements réservés au public avec leur éloignement de la route, les emplacements interdits, les dispositifs naturels de protection existant, les installations spéciales de protection qui seront mises en place.

Si le plan prévu ci-dessus nous a déjà été transmis, annexer seulement à la proposition une note précisant les modifications apportées dans le domaine de la sécurité depuis l'organisation de la concentration ou manifestation précédente.

Vous reconnaissez avoir été informé(e), conformément à l'article 32 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, du caractère obligatoire des réponses aux questions posées ci-dessus, ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission, d'une inexactitude ou d'une fausse déclaration prévues aux articles L113.8 (nullité du contrat) ou L113.9 (réduction des indemnités) du Code des assurances.

Vous vous engagez à déclarer tout élément susceptible de modifier l'appréciation du risque et qui surviendrait postérieurement à la remise du présent formulaire, notamment tout événement susceptible de mettre en jeu les garanties de l'éventuel contrat.

Vous autorisez par ailleurs l'assureur, responsable du traitement, dont la finalité est la souscription, la gestion et l'exécution du contrat d'assurance, à communiquer vos réponses à ses mandataires, réassureurs, organismes professionnels habilités et sous-traitants dans la mesure où cette transmission est nécessaire à la gestion et à l'exécution du contrat.

Vous l'autorisez également à utiliser vos réponses dans la mesure où elles sont nécessaires à la gestion et à l'exécution des autres contrats souscrits auprès de lui ou auprès des autres sociétés du groupe auquel il appartient.

Vous certifiez exactes les déclarations du présent formulaire qui pourront constituer la base d'un contrat d'assurance et reconnaissez avoir connaissance du texte des art. L. 113.8 et L.113.9 du Code des Assurances.

Fait à

Le

L'intermédiaire,

Le proposant,